



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Catalogue ENSV

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format>
ion-continue

Durée : 4 jours

Lieu : DDCSPP 39 – Lons le Saunier

Public :

Agents chargés des inspections
alimentation animale et/ou en sous-
produits animaux, en direction
départementale ou mutualisés en service
régionale de l'alimentation.

Organismes pressentis pour intervenir :

- DGAL,
- Référente nationale alimentation
animale,
- Référente nationale sous-produits
animaux,
- Professionnels,
- Services déconcentrés MAA.

Responsable pédagogique :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV
Vincent BRIOUDES, ENSV

Inscriptions :

ENSV

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 800 €

Les agents effectuant des missions
pour le compte du ministère chargé
de l'agriculture bénéficient de la
gratuité pour cette formation.

Commanditaire : ministère chargé de
l'agriculture.

www.ensv.fr

Les sous-produits animaux et produits dérivés en alimentation animale

Contexte :

La lutte contre le gaspillage et les évolutions réglementaires (MRS par exemple) entraînent des demandes croissantes pour la valorisation de sous-produits animaux et des produits qui en sont dérivés dans l'alimentation des animaux. Il est nécessaire de connaître les matières valorisables ou non dans l'alimentation des animaux d'élevage.

Par ailleurs, la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie (petfood) présente des particularités à prendre en compte lors des inspections.

Objectif général :

Connaître les sous-produits animaux valorisables en alimentation animale, les interdictions et restrictions qui se rattachent à ces usages.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les textes réglementaires relatifs à l'utilisation des sous-produits animaux et leurs produits dérivés en alimentation animale ;
- Connaître le Feed Ban ;
- Connaître les autorisations à délivrer aux établissements ;
- Savoir mener une inspection dans les établissements concernés ;
- Savoir établir les listes d'établissements.

Contenu :

- La réglementation : en particulier règlements n° 999/2001, 183/2005, n°1069/2009, n°142/2011, arrêtés ministériels du 23 avril 2007 et du 8 décembre 2011 ;
- Les différentes matières animales valorisables en alimentation animale ;
- La fabrication d'aliments pour animaux familiers ;
- Visite d'une usine ;
- SIGAL/RESYTAL.

Méthodes pédagogiques : diaporamas, visite d'usine (petfood), exercices pratiques.

Pré-requis :

Connaissance préalable de la réglementation générale relative à l'alimentation animale et aux sous-produits animaux.